

Agreste Limousin

numéro 70 - mars 2012

recensement
agricole
2010

Les signes de qualité très présents, le bio dans une dynamique d'expansion

Les signes de qualité sont très présents dans l'agriculture limousine. 45% des exploitations moyennes ou grandes sont concernées.

Les Labels rouges sont deux fois plus présents en bovins viande et trois fois plus présents en élevages hors sol qu'au niveau national.

Parmi les signes de qualité, l'IGP arrive en deuxième position. Il concerne surtout la production ovine. Une majorité de pomiculteurs commercialisent sous AOP.

Les exploitations en agriculture biologique présentent de fortes spécificités, avec en particulier une implication marquée dans la commercialisation en circuits courts et dans la transformation à la ferme.

Le poids du bio pourrait doubler dans les cinq années à venir.

Les signes officiels nombreux et très présents en Limousin

L'agriculture limousine est résolument tournée vers la qualité et la différenciation. 4 600 exploitations agricoles, soit près d'une sur trois, ont au moins une production sous l'un des signes officiels de qualité suivants : Label Rouge, AOC-AOP, IGP, ou Agriculture biologique. Sur le champ des exploitations moyennes ou grandes, cette proportion atteint même 45% en Limousin, contre 17% au niveau national (hors vin). Les petites exploitations, plus souvent dirigées par des retraités ou des doubles-actifs, sont moins souvent engagées dans des démarches qualité qui exigent un cahier des charges spécifique.

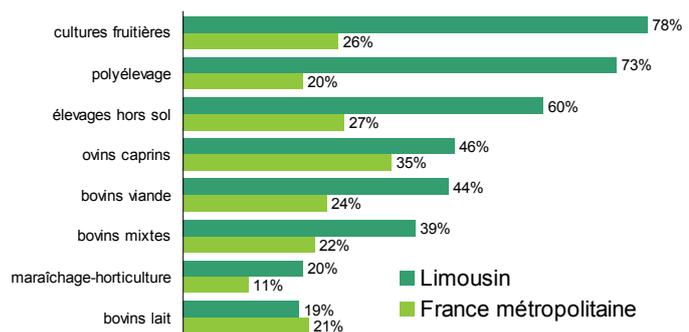
Le Label Rouge, signe français qui garantit, par les conditions de production, une qualité supérieure

aux produits homologués, est le plus présent. 41% des exploitations limousines moyennes ou grandes spécialisées en bovins viande commercialisent des boeufs, des jeunes bovins et des veaux élevés sous la mère sous la marque Blason Prestige. C'est le double de la proportion observée au niveau national. Les labels sont également près de trois fois plus présents dans notre région dans les élevages de porcs ou de volailles (dans 46% des exploitations moyennes ou grandes spécialisées dans ces productions en Limousin).

L'IGP (Indication géographique protégée), signe européen qui intègre une approche territoriale, arrive en deuxième position et concerne également principalement des pro-

Les signes de qualité plus présents dans presque toutes les productions en Limousin

Proportion d'exploitations commercialisant sous Label rouge, AOC, IGP ou Agriculture biologique en 2010 par Otex (champ : exploitations moyennes et grandes, hors vin)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

ductions animales en Limousin. L'IGP « Agneau du Limousin » est la plus couramment citée. Les autres IGP citées concernent, par nombre décroissant d'exploitations concernées, le veau sous la mère, les fruits et les volailles. Au total, 8% des exploitations limousines moyennes ou grandes commercialisent sous IGP, contre 2% au niveau national hors vin.

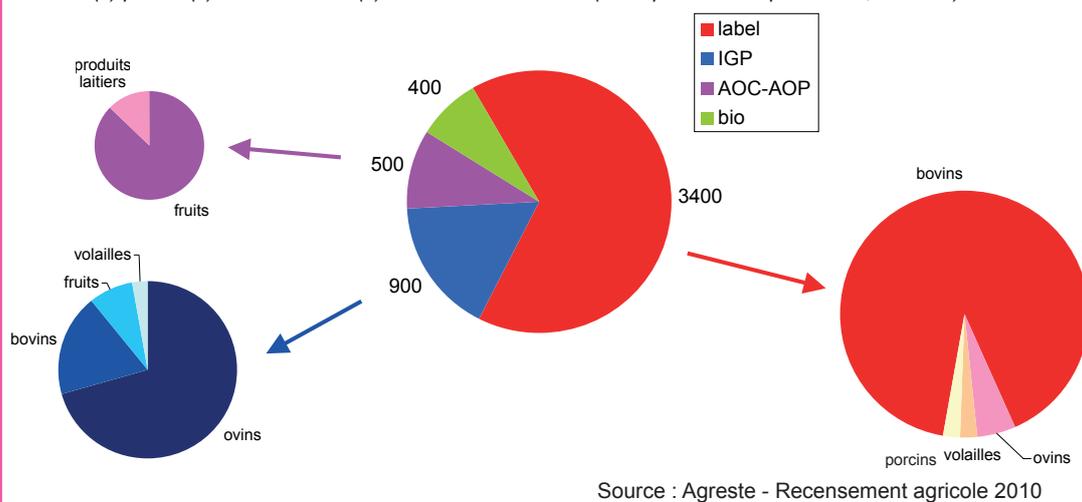
Les AOC/AOP (Appellations d'Origine Contrôlée ou Protégée) sont à l'inverse moins représentées en Limousin, car elles concernent des productions très localisées : les fruits (AOP Pomme du Limousin et Noix du Périgord), ou plus rarement les fromages sous des appellations se rattachant à des régions limitrophes (Cantal et Salers). 70% des exploitations limousines moyennes ou grandes spécialisées en culture fruitière commercialisent sous AOC-AOP.

Agriculture biologique : des productions diversifiées

Environ 400 exploitations agricoles

À chaque production son signe de qualité

Nombre d'exploitations commercialisant sous Label rouge, AOC-AOP, IGP ou Agriculture biologique selon le(s) produit(s) commercialisé(s) en Limousin en 2010 (champ : toutes exploitations, hors vin)



ont produit en agriculture biologique en Limousin en 2010, sur une surface de 20 000 hectares. Derrière ces chiffres encore modestes (2,6% des exploitations, 2,4% de la SAU) se cache une progression importante du bio ces dernières années (+40% entre 2008 et 2010 selon l'Agence Bio).

Au regard de nos productions traditionnelles, la suprématie de l'élevage bovin est beaucoup moins marquée en bio que dans l'agriculture conventionnelle en Limousin. Seulement un quart des exploitations produisant en bio

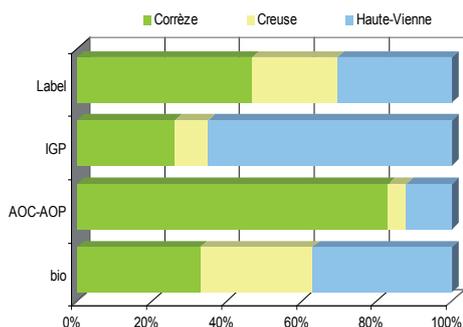
sont spécialisées en bovins viande, contre la moitié sur l'ensemble des exploitations. Les exploitations bio présentent des profils beaucoup plus diversifiés, avec par exemple 23% en polyélevage, et presque autant en productions végétales.

Le bio s'inscrit dans une démarche globale de fonctionnement de l'exploitation sur le long terme. Il présente une bonne notoriété auprès du consommateur et se distingue par une démarcation des lieux de vente.

La Corrèze en première ligne

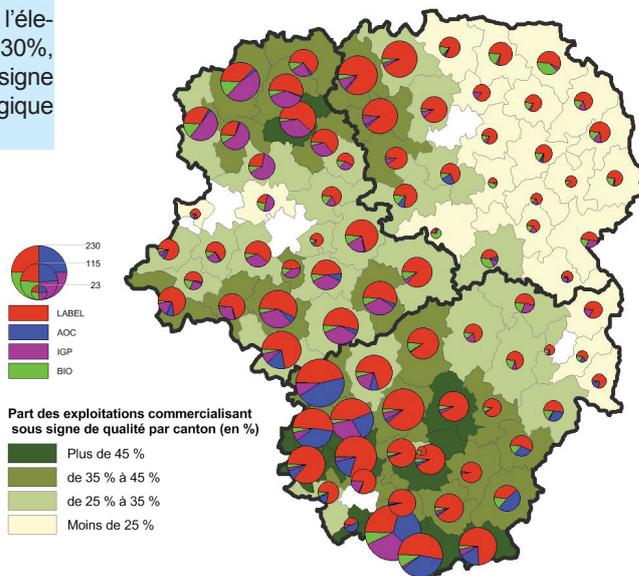
Par la présence des cultures fruitières et du veau sous la mère, la Corrèze est au premier rang en matière de signes de qualité. 55% des exploitations moyennes ou grandes sont concernées. La Haute-Vienne arrive en deuxième position à 50%, en liaison en particulier avec l'importance de l'élevage ovin, souvent sous signe de qualité. La Creuse est loin derrière à 30%, la race bovine charolaise étant moins souvent commercialisée sous signe de qualité que la race limousine. Seule la pratique de l'agriculture biologique se répartit de façon assez homogène sur les trois départements.

Répartition par département des exploitations commercialisant sous signe de qualité en Limousin en 2010 (champ : toutes exploitations, hors vin)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Nombre et proportion d'exploitations commercialisant sous signe de qualité en Limousin en 2010 - répartition par signe de qualité (champ : toutes exploitations, hors vin)



Une exploitation peut commercialiser sous plusieurs signes de qualité, mais elle sera comptée une seule fois

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le développement du bio est un phénomène récent. Les dirigeants des 400 structures en bio sont ainsi plus jeunes que les autres : 28% ont moins de 40 ans contre 17% en agriculture conventionnelle. Jeunes ou moins jeunes, ils sont souvent diplômés : 61% sont bacheliers, dont la moitié diplômés du supérieur.

Le bio ancré au territoire

La moitié des exploitants en bio commercialisent au moins une partie de leur production en circuit court, c'est à dire en vente directe ou avec au plus un intermédiaire. Ce lien fort avec le consommateur est une spécificité du bio qui n'est pas observée avec les autres signes de qualité, hormis dans une moindre mesure en AOC. Ce signe concerne des productions plus adaptées à la vente directe (fruits en particulier), que les productions traditionnelles limousines. Les circuits courts représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'exploitation bio dans un tiers des cas. La vente à la ferme et les marchés sont les modes de commercialisation les plus fréquents, loin devant le dépôt sur des points de vente ou la vente en paniers de type AMAP.

L'ancrage dans les territoires se traduit également par la présence d'une activité de diversification dans près d'une ferme bio sur trois. En particulier, 20% transforment au moins une partie de leur production, soit dix fois plus qu'en agriculture conventionnelle. La transformation à la ferme est la première activité de diversification des exploitants en

bio, devant l'hébergement et la restauration.

Les exploitations les plus grandes en démarche qualité

Dans une région comme le Limousin, les signes de qualité ne sont pas synonymes de pratiques plus extensives. Au contraire, ce sont souvent les structures les plus grandes et les plus productives qui adhèrent à une démarche qualité. En bovins en particulier, ce sont les exploitations qui finissent leurs animaux qui sont concernées, par opposition avec celles qui produisent principalement des brouillards. Chez les éleveurs ovins et les pomiculteurs, les structures les plus grandes commercialisent sous signes de qualité. La qualité ne semble pas induire un surcroît de main d'oeuvre, sauf en agriculture

Plus diplômés

Les exploitants commercialisant sous signe de qualité sont plus souvent diplômés du supérieur que les autres. Chez les moins de quarante ans, la proportion de titulaires d'un diplôme agricole supérieur au bac est de 29% pour ceux qui commercialisent sous AOC, 24% en bio, 21% en IGP et 18% en Label, contre 15% en moyenne toutes exploitations confondues en Limousin.

Les exploitants en agriculture biologique se démarquent par un niveau plus élevé en formation générale : hors diplôme agricole, 27% des moins de quarante ans sont diplômés du supérieur, alors que cette proportion n'est que de 10% en agriculture conventionnelle.

Des structures plus grandes, qui ne mobilisent pas forcément plus de main d'oeuvre à l'hectare

(champ : exploitations moyennes ou grandes, Limousin)

	label	hors label
exploitations spécialisées en bovins viande		
nombre moyen de vaches par exploitation	79	66
nombre moyen d'UTA pour 100 ha de SAU	1,7	1,6
part de la SAU en céréales	9%	7%
exploitations spécialisées en volailles		
nombre moyen de volailles par m2 de bâtiment d'élevage	10	6
part des capacités en litières paillées	87%	56%
part des capacités en cages	3%	31%
exploitations spécialisées en porcs		
nombre moyen de porcins par exploitation	674	608
part des places sur caillebotis intégral pour les truies	60%	47%
part des places sur caillebotis intégral post sevrage	75%	57%
exploitations spécialisées en ovins	IGP	hors IGP
nombre moyen d'ovins par exploitation	583	395
exploitations spécialisées en pomiculture	AOC	hors AOC
surface moyenne du verger de pommiers en ha par exploitation	11	7
nombre moyen d'UTA pour 100 ha de SAU	bio	non bio
en maraîchage horticulture	45	41
en bovins viande	1,5	1,7
en ovins caprins	2,3	2,0

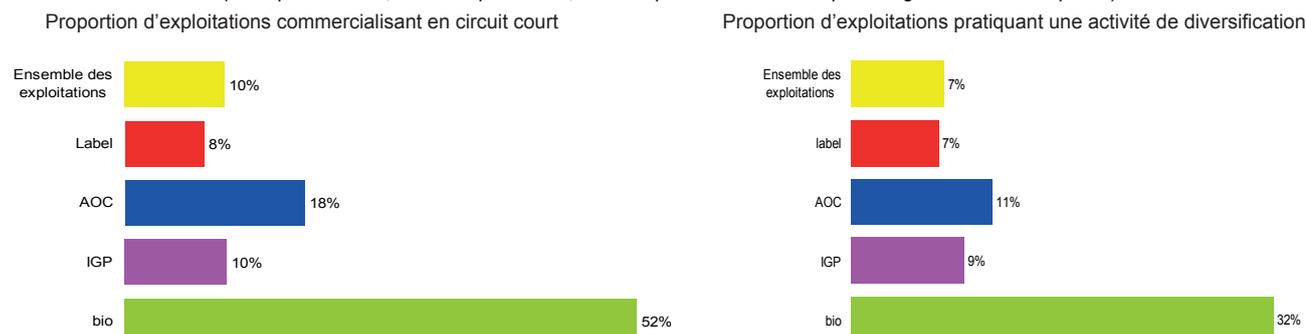
UTA : unité de travail annuel

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Circuit court et diversification : l'agriculture biologique se démarque

La moitié des exploitations en bio vendent en circuit court, un tiers ont une activité de diversification (transformation à la ferme, restauration...)

(champ : Limousin, toutes exploitations, selon la présence d'un des quatre signes officiels de qualité)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le bio dans une forte dynamique d'expansion !

biologique sur certaines productions. Ainsi, à taille équivalente, en horticulture-maraîchage ou en élevage d'ovins ou caprins, les exploitations en agriculture biologique emploient un peu plus de main d'oeuvre qu'en agriculture conventionnelle. Cet écart ne s'observe pas dans les autres productions.

Une différence sensible apparaît à l'inverse dans les modes de logement des animaux pour les élevages hors-sols : sous signe de qualité, les porcins sont plus souvent élevés sur caillebotis intégral, et les volailles en litière paillée. ■

Près de 500 chefs d'exploitations agricoles limousines ont répondu par l'affirmative à la question : « Envisagez-vous une conversion à l'agriculture biologique avant 2016 ? ». Le poids du bio pourrait ainsi plus que doubler dans les cinq années à venir ! Même si cette réponse à un recensement statistique n'a rien de contractuel, il est intéressant de cerner cette population qui se projette dans un avenir bio. Ils exploitent 36 500 ha de SAU et détiennent au total 17 000 vaches nourrices, 1 800 vaches laitières, 14 800 brebis, 2 300 chèvres, 17 800 porcins et 65 000 volailles. Si les élevages bovins et ovins sont les plus représentés, une trentaine d'exploitations détiennent plus de 100 volailles ou plus de 50 porcins, et une cinquantaine d'autres n'ont que des productions végétales.

Des exploitants de tout âge envisagent cette conversion. Un tiers seulement ont moins de 40 ans. Ils sont plus nombreux en Corrèze et en Haute-Vienne qu'en Creuse. Toutes les orientations de production présentes dans la région sont concernées. En particulier, 47% sont spécialisées en bovins viande, et 19% en production ovine ou caprine.

28% des exploitations déclarant envisager une conversion à l'agriculture biologique n'ont d'ores et déjà utilisé aucun engrais minéral ni produit phytosanitaire sur leur exploitation en 2010. Dans les autres, 16 000 ha ont été fertilisés par un apport en engrais minéral, et 6000 ha ont reçu des produits phytosanitaires (le plus souvent des herbicides). Ce sont donc autant de surfaces sur lesquelles les pratiques culturales doivent évoluer si la conversion au bio devient effective.

Définitions

Label rouge : il garantit qu'un produit, par ses conditions de production ou de fabrication, possède un ensemble de caractéristiques lui conférant un niveau de qualité supérieure.

AOC-AOP : l'appellation d'origine protégée (AOP) est la transposition au niveau européen de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique et de ses conditions de production.

IGP : l'indication géographique protégée établit un lien géographique moins strict que l'AOC-AOP entre le produit et son territoire.

Agriculture biologique : ce signe officiel européen garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Elle se distingue par ce mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.

Pour en savoir plus...

Rubrique **recensement agricole 2010**
sur : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Méthodologie - champ de l'étude

Concernant le **Label Rouge**, l'**AOC** et l'**IGP**, les statistiques sont issues des déclarations des exploitants agricoles au Recensement agricole (RA2010). Les signes de qualité sont nombreux, ils ne sont pas toujours appliqués au produit quittant l'exploitation, mais quelquefois attribués bien en aval du producteur. Les résultats de cette étude portent sur les caractéristiques générales des exploitations concernées. Des données économiques plus précises sur les différents signes de qualité peuvent être obtenues auprès des Chambres d'Agriculture ou auprès des organismes certificateurs.

Les autres signes de qualité (dont les CCP - certification de la conformité produit), non reconnus en tant que signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, ne sont pas retenus dans le champ de l'étude.

Concernant l'**agriculture biologique**, les statistiques résultent d'un appariement entre le fichier de l'Agence Bio et celui du RA2010. Sont donc comptabilisées les exploitations entrant dans le champ du RA2010 (c'est à dire ayant eu une production agricole sur la campagne 2010, et atteignant un seuil de taille minimale), et certifiées en bio (ou en cours de conversion).

Exploitations petites, moyennes et grandes : la répartition des exploitations selon leur taille économique est faite à partir du calcul de la production brute standard (PBS) par exploitation. Les petites exploitations (moins de 25 000 euros de PBS annuelle) étant plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs, le champ des exploitations moyennes ou grandes est parfois retenu dans les analyses.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
Rédactrice : Catherine Lavaud
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €

©AGRESTE 2012